

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

**Séance
extraordinaire
du 23 avril 2018**

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 23 avril 2018 à 17h30, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu, M. Charles Audet et M. Rock Rousseau, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Mme Juliette Jalbert est absente à cette séance extraordinaire.

Cette séance fut convoquée pour les raisons suivantes :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.
2. Octroi du mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux, travaux de réfection, travaux de réfection de la rue Saint-Roch.
3. Avis de motion, règlement numéro 638, règlement relatif au plan d'urbanisme.
4. Avis de motion règlement numéro 639, règlement relatif au plan de lotissement.
5. Avis de motion, règlement numéro 640, règlement relatif au règlement de construction.
6. Avis de motion, règlement numéro 641, règlement relatif au règlement de zonage.
7. Avis de motion, règlement numéro 642, règlement relatif à l'émission des permis et certificats.
8. Abrogation de la résolution numéro de la résolution numéro 04-2018-111 concernant l'accaparement et la financiarisation des terres agricoles.
9. Accaparement et la financiarisation des terres agricoles
10. Fermeture de la rue Saint-François à l'occasion d'une bénédiction de motos.
11. Fermeture de l'assemblée spéciale.

INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. / SEC.-TRÉS.

Rapport verbal du dir.-gén. / sec.-trés. à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal dans les délais légaux.

1. **Adoption de l'ordre du jour et ouverture de l'assemblée.**

04-2018-113

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2. **Octroi du mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux, travaux de réfection, travaux de réfection de la rue Saint-Roch.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli procédera à la réalisation des travaux de réfection de la rue St-Roch;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé leur prix à savoir :

- Englobe 22 932.40 \$ taxes incluses
- Labo. S.M. inc. 27 235.20 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QU'après analyse et vérification et suivant la recommandation de la direction générale de la Ville au plus bas soumissionnaire conforme;

04-2018-114

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,**

QUE le Conseil octroie le mandat à Englobe, plus bas soumissionnaire conforme au montant de 22 932.40 \$ taxes incluses pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de la réfection de la rue Saint-Roch.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3. **Avis de motion, règlement numéro 638, règlement relatif au plan d'urbanisme.**

04-2018-115

M. Rock Rousseau, conseiller à la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement relatif au plan d'urbanisme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. **Avis de motion règlement numéro 639, règlement relatif au plan de lotissement.**

04-2018-116

M. Rock Rousseau, conseiller à la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement relatif au plan de lotissement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

5. **Avis de motion, règlement numéro 640, règlement relatif au règlement de construction.**

04-2018-117

M. Rock Rousseau, conseiller à la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement relatif au règlement de construction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

6. Avis de motion, règlement numéro 641, règlement relatif au règlement de zonage.

04-2018-118

M. Rock Rousseau, conseiller à la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement relatif règlement de zonage.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7. Avis de motion, règlement numéro 642, règlement relatif à l'émission des permis et certificats.

04-2018-119

M. Rock Rousseau, conseiller à la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement relatif à l'émission des permis et certificats.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

8. Abrogation de la résolution numéro 04-2018-111 concernant l'accaparement et la financiarisation des terres agricoles.

04-2018-120

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil abroge la résolution numéro 04-2018-111 concernant l'accaparement et la financiarisation des terres agricoles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9. Accaparement et la financiarisation des terres agricoles

CONSIDÉRANT QUE l'achat de terres par des financiers, des régimes de retraite et des fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique et/ou de la spéculation;

CONSIDÉRANT QUE ce phénomène prend de l'ampleur au Québec et est source de préoccupation;

CONSIDÉRANT QUE dans son PDZA la MRC des Appalaches souhaite accroître l'accessibilité pour la relève, assurer le développement et la diversification des activités agricoles et revitaliser le milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

04-2018-121

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli demande au gouvernement du Québec :

QUE soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10. Fermeture de la rue Saint-François à l'occasion d'une bénédiction de motos.

CONSIDÉRANT QU' une bénédiction de motos se fera le 9 juin prochain au Pub Le Gériboire;

CONSIDÉRANT QUE lors de cet événement de l'animation est prévue et que plusieurs motos sont attendues;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de fermer la rue Saint-François à partir de la rue Laurier jusqu'à la rue Saint-Louis pour la tenue de l'événement;

04-2018-122

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la fermeture d'une partie de la rue Saint-François, soit de la rue Laurier à la rue Saint-Louis.

QUE les organisateurs devront s'assurer de la pleine sécurité des participants et des spectateurs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

11. Fermeture de l'assemblée spéciale.

04-2018-123

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

De clore cette séance spéciale à 17h53.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

M. Jacques Lessard
Maire

M. Patrice Bissonnette
Dir. Gén. / Sec.-trés.
